

Catalogue 2021

Dates pressenties : les dates sont fixées par la DD(CS)PP ou la DRAAF en lien avec l'ENSV

Durée : ½ journée

Lieu : le lieu est fixé par la DD(CS)PP ou la DRAAF

Public :
vétérinaires dont l'activité porte au moins sur l'une des espèces suivantes : bovine, ovine et caprine, volailles, porcine, équine.

Taille du public : entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

Formateurs pressentis :
La formation est animée par un binôme de deux formateurs:
- un vétérinaire praticien
- un agent des services vétérinaires.

Responsables pédagogiques :

Geneviève CASCHETTA, ENSV
Caroline COMMUN, ENSV
formco@vetagro-sup.fr
Xavier GOURAUD, SNGTV

Inscriptions : relèvent de la DD(CS)PP, DRAAF ou OVVT

Maitre d'ouvrage : Formation organisée par le Ministère chargé de l'agriculture (DGAI) dans le cadre du programme de formation continue des vétérinaires sanitaires

www.ensv.fr

Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir

Contexte :

On constate dans nos sociétés une sensibilité croissante à la douleur des animaux telle qu'elle se manifeste dans des situations variées : l'expérimentation animale, la maltraitance des animaux de compagnie, les spectacles vivants, comme le cirque, et l'élevage des animaux destinés à l'alimentation humaine. Cette situation suscite un dialogue parfois difficile, entre les tenants de l'émancipation animale qui refusent toute exploitation des animaux, les partisans d'aménagements pour améliorer les conditions de vie des animaux et les acteurs économiques qui mettent en avant les contraintes financières dans leur secteur d'activité.

Elever des animaux (bovins, volailles, moutons, porcs, poissons...) à des fins alimentaires est une nécessité. Cet élevage doit se faire dans des conditions compatibles avec le bien-être animal, y compris dans les bâtiments d'élevage industriel. Respecter les animaux, c'est aussi garder une harmonie avec la nature et avec l'environnement.

Le vétérinaire sanitaire a un rôle de premier plan à tenir en termes de conseils, d'informations pour l'amélioration du bien-être animal.

Objectif général :

Avoir une implication plus forte de la profession vétérinaire dans le domaine du bien-être animal.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les grands principes du bien-être et les différentes méthodes d'évaluation ;
- Connaître les signes d'appel du mal-être, comprendre les causes possibles et les mesures à mettre en œuvre ;
- Comprendre dans quel cas l'administration peut avoir recours aux VS (constats, expertises...);
- Comprendre l'importance de prévenir l'administration lorsque la situation dans un élevage dérape (mise en place des CDO) ;
- Rappeler le rôle du vétérinaire sanitaire : « sentinelle » de l'administration dans les élevages.

Contenu :

La séquence de formation est organisée en 5 parties :

- La notion de bien-être animal,
- Le repérage des 1^{ers} signes du mal-être, les mesures à prendre, les conseils à donner à l'éleveur,
- Focus transport, mise à mort en élevage,
- L'organisation des Cellules Départementales Opérationnelles,
- Gestion des cas de maltraitance.

Méthodes pédagogiques : exposés, témoignages, travaux dirigés, échanges entre les participants sur les pratiques.

Suivi des obligations de formation et indemnisation par l'Etat :

La participation à cette formation rentre dans le calcul des obligations de formation continue du vétérinaire sanitaire qui sera par ailleurs indemnisé par l'Etat dans le cadre de l'AM du 16 mars 2007.

Supports de formation : les supports de formation à imprimer et à remettre aux vétérinaires sanitaires en début de formation sont téléchargeables sur le site de l'ENSV (www.ensv.fr), codes disponibles auprès de l'ENSV : formco@vetagro-sup.fr